

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

DIPLÔME OU TITRE RECONNU PAR L'ÉTAT DE NIVEAU 5, 6 ET 7 INSCRIT AU RNCP

VAE

PUBLIC

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

PRE REQUIS

Accès universel à tous à partir des expériences en rapport direct avec la certification visée, sans durée minimale d'expérience

DATES/DUREE

Durée : de 24 heures

Prochaine session : 4 mars 2024
au 22 novembre 2024

DATES DE DEPOTS DE DOSSIER :

du 8 janvier 2024 - 28 février 2024

CAMPUS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

PARIS – NICE – RENNES

COÛT DE LA VAE

Du dépôt du dossier à la soutenance devant le jury de certification :

- Sans accompagnement : 1000 €
- Avec accompagnement personnalisé (facultatif) : 2800 €

ACCESSIBILITE

Métro et trame à proximité

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP :

Nathalie CIKALOVSKI

nathalie.cikalovski@esra.edu

POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience, ou VAE, peut répondre à un projet de développement personnel e/ou professionnel. Elle s'inscrit donc dans le temps et doit être préparée, voire accompagnée.

Les objectifs de la VAE :

- Valorise une expérience par une certification académique
- Conforte un positionnement professionnel ou managérial
- Favorise la prise de responsabilité
- Peut donner accès à une formation d'un niveau supérieur ou à un concours
- Permet d'évoluer professionnellement en interne ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

ALORS N'HÉSITEZ PLUS et consulter la page du site :
www.esra.edu > Formation professionnelle > VAE

LA VAE EN 3 ÉTAPES ET 3 OBJECTIFS

1/ INFORMATION SUR LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DU TITRE OU DU DIPLOME VISÉ

Resituer et valider la demande de certification VAE dans le projet professionnel et personnel du candidat :

Temps d'information sur la VAE avec un(e) référent(e) VAE -
Entretien de positionnement sur la démarche à venir.

2/ INSTRUCTION DU DOSSIER ET ETUDE DE LA RECEVABILITÉ

Instruction par la commission de la recevabilité du dossier de candidature

Constitution du dossier de recevabilité et du Cerfa de la part du candidat
Etude par la commission ESRA de la recevabilité du dossier de candidature

3/ CONSTITUTION DU DOSSIER DE VAE ET CERTIFICATION

Constitution de la part du candidat du livret 2 ou dossier professionnel

Présentation du dossier devant un jury

Dans le cadre de l'accompagnement : Mise en œuvre méthodologique dans la rédaction du dossier VAE

Préparation à l'entretien devant le jury

Présentation devant le jury

VAE

EQUIPEMENTS

L'accompagnement en face à face, ou à distance se réalise dans une salle équipée :

- Vidéoprojecteur
- Teams
- Ordinateurs

FINANCEMENT

Selon le statut du candidat :

- CPF :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

- Transition Pro
- Plan de développement des compétences de l'entreprise/OPCO, congé VAE
- Autres : Pôle Emploi, Région

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Plus d'information sur le site du Ministère du Travail :

<http://www.vae.gouv.fr/>

et

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel



* Livret 2 : document qui identifie et organise votre expérience afin de permettre au jury de faire une idée concrète de votre parcours professionnel, des activités réalisées et des compétences acquises.

UN PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'établissement propose un accompagnement personnalisé et optionnel.

Le déroulement de cet accompagnement peut être modulée en fonction :

- des besoins spécifiques du candidat (repérage des compétences, aide à la rédaction, préparation à l'entretien...),
- du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...).

Le programme d'accompagnement est établi selon le fil conducteur ci-dessous et est jalonné dans le temps par la réalisation des livrables attendus.

LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT VAE

Définir votre projet et vous renseigner	Dépôt et étude du dossier de recevabilité	Préparation de la validation
Support d'information VAE	Constitution du dossier de recevabilité	Mettre en œuvre une aide méthodologique proposée au candidat à la VAE pour constituer le dossier.
Entretien d'information	Livret 1 + Cerfa	Livret 2 – Dossier professionnel

Pour une meilleure performance du suivi, un référent accompagne le candidat dans la réalisation de sa VAE. Un appui administratif est mobilisable à la demande.

MÉTHODES :

L'accompagnement VAE est destiné à permettre au candidat de fournir les éléments de preuve de productions réalisées ainsi que le livret 2-Dossier professionnel*. Pour cela, un guide et une méthodologie sont proposées et le référent accompagne la prise en main de ces outils.

L'accompagnement peut prendre la forme :

- d'entretiens individuels dans les locaux de l'ESRA ou à distance via des outils adaptés
- d'ateliers collectifs réalisés avec d'autres candidats VAE.

Cette adaptation est fonction des besoins du candidat et de sa mobilité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Remise du livret 2 – livret professionnel et des éléments de preuve aux membres du jury (1 mois avant la présentation au jury).
- Présentation orale des compétences du candidat en cohérence avec le référentiel du diplôme ou titre visé devant le jury de certification composé d'experts du métier et entretien avec le jury permettant de valoriser votre expérience professionnelle.
- Les résultats sont promulgués dans un délai maximum d'un mois après la commission du jury du diplôme ou du titre.

L'obtention de la certification du titre ou du diplôme valide la maîtrise de l'ensemble des **blocs de compétences**.

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2022

- 1 personne a suivi une VAE DESTS (niveau 6) avec un résultat de 100% de validation totale
- Satisfaction globale : 9/10
- Candidat qui recommande l'accompagnement : 100%

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2023

- 2 candidats se sont engagés dans une démarche de VAE pour le DHEC (niveau 7), avec pour objectif une validation totale en 2023 !
- 1 candidat a abandonné sa démarche de VAE pour le DESRA (niveau 6)